



APPLICATEUR 1^{er} NIVEAU



PUBLIC

Débutant



PRÉ-REQUIS

Aucun



GROUPE

8 à 10 personnes



DURÉE

35 heures



DATES

1er au 5 mars 2027
5 au 9 avril 2027



LOCALISATION

Eurovia Academy France
134 avenue de la gare
21220 Gevrey Chambertin



DOCUMENTS REMIS

Attestation de présence
Certificat d'évaluation FORMASAR



TARIF

5 jours de formation avec hébergements et repas
2300€ HT / stagiaire

OBJECTIFS

- Être capable de maîtriser et de mettre en œuvre les techniques de marquage en milieu urbain.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Théorie en salle et exercices pratiques sur plateforme d'apprentissage.
- Application avec machines conventionnelles.
- Manipulation de tous les produits de marquage.

METHODE EVALUATION

- QCM

ANIMATIONS

- 3 formateurs internes
 - 30 années d'expériences en signalisation horizontale.
 - Animation formations SAR / SER / EUROVIA ACADEMY.
 - Membres Commission Normalisation / Certification SH.
 - Jurés CQP SH.

INSCRIPTION

Date limite d'inscription :
15 décembre 2026



Demande de renseignements : formasar@sar.fr



Informations pour toute situation de handicap :
Mme LORIOT au 03 44 50 82 10



Inscription en ligne :
<https://sar.fr/fr/formation/formasar>

PROGRAMME

- **Les Produits de Marquage**
 - Les différents produits de marquage et le PQRS.
 - Les différentes techniques d'application.
 - Les précautions d'emploi et la sécurité des produits.
- **L'application des peintures**
 - Comprendre la technique Airless et le fonctionnement des éléments en sécurité.
 - Régler sa machine en peinture solvantée / peinture à l'eau.
 - Contrôler la qualité de l'application.
- **L'application des thermo**
 - Comprendre la technique thermo extrudé sabot et le fonctionnement des éléments en sécurité.
 - Régler son thermotraceur et fondoir.
 - Contrôler la qualité de l'application.
- **L'application des enduits à froid**
 - Comprendre les différentes applications des enduits à froid : spatule lissée ou crantée, sabot suédois.
 - Appliquer avec les différents outils d'application.
 - Contrôler la qualité de l'application.
- **L'implantation des marquages urbains**
 - La 7ème partie : marques sur chaussées urbaines.
 - La 8ème partie : marques temporaires.
- **Signalisation temporaire urbaine**
 - Baliser ses travaux SH en milieu urbain.

SAR est certifiée organisme de formation et à ce titre est autorisée à proposer à ses clients des sessions de formation liées aux produits de marquage et à leur application.

N° de formateur : 32 60 04 093 60

